

2 AV – ALARME AUTOMATISME VIDEO
Société par actions simplifiée au capital de 3 751 euros
Siège social : 37 Rue Clément Michut
69100 VILLEURBANNE
453 246 589 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT**

Le

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Franck PILLARD
demeurant 87 Chemin des terres 69210 LENTILLY

agissant en qualité de Président de la société 2AV ALARME AUTOMATISME VIDEO sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 37 RUE CLEMENT MICHUT, 69100 VILLEURBANNE au 87 Chemin des terres 69210 LENTILLY, et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 87 Chemin des terres 69210 LENTILLY

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence et partout ailleurs en vertu d'une décision collective des associés ».

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Franck PILLARD
Président